

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 décembre 2014

Convocation du : 3 décembre 2014

**Objet : FINANCES**

**Sivu Céüze. Attribution subvention exceptionnelle.**

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : M. Moreau

**Etaient présents** : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Thomas, M. Ricou-Charles, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, JF Contoz, R. Moreau, F. Darini, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, C. Baillet, M. Ventre, JP Artigues,, F. Gatounes, B. Saudemont, J. Revoux, G.Jullien.

**Excusés** : C. Marseille, M. Gaignaire, A.Chevallier remplacé par G.Jullien

Le Président, Jean-Marie Bernard, rappelle aux délégués de la Communauté de Communes que le massif de Céüze et sa station dispose d'atouts touristiques et d'un potentiel de développement d'activités de pleine nature confirmés par l'étude réalisée par le prestataire Sémaphores.

Son impact sur le tissu économique et social est important en termes d'emplois et de chiffre d'affaires.

Le maintien des activités hivernales suppose des aménagements et vérification des remontées mécaniques, nécessaires à l'ouverture de la station.

Ces travaux sont conduits aujourd'hui par le SIVU ; demain la Communauté de Communes Buëch Dévoluy devrait prendre le relais pour le développement des activités de pleine nature.

Il est proposé au conseil communautaire d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 000 € afin d'inscrire dans les budgets du Sivu de Céüze et de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, la recette et la dépense correspondante et ainsi régulariser l'avance de trésorerie accordée au Sivu en décembre 2013.

La proposition conduit à un débat entre conseillers communautaires sur le développement possible de Céüze et la capacité financière de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy à le supporter .

A la suite, le Président, Jean-Marie Bernard soumet au vote la proposition ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des votants approuvent l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Sivu de Céuze, d'un montant de 100 000 €, acceptent d'inscrire les écritures modificatives nécessaires au budget correspondant.

Les 4 délégués de l'assemblée qui sont aussi membres du SIVU de Céuze ne participent pas au vote.

votants : 25	pour : 20	abstention : 5	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20141216-De143-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2014

Publication : 19/12/2014

Pour le Président  
par délégation

